

Ces terrains vagues étaient très nombreux ; en 1867, il y avait, dans l'arrondissement de Neufchâteau, 18.109 ha de pâtures-sart, contre seulement 402 ha de pâtures-pré ou tourbières et 9 ha de broussailles (*Parcs Nationaux*, 23, 1968, p. 36).

La fréquence même du terme invitait à l'abrégé ; notre ami G. André nous signale qu'à Monceau-en-Ardenne [D129], les extraits de la matrice cadastrale, en 1887, pour spécifier la nature de la propriété, se contentent d'indiquer : P.S. [= pâture-sart].

UNE CLOCHE DE HERKENRODE À L'ÉGLISE ST JACQUES CORRIGENDUM

par R. FORGEUR

Dans un article publié récemment avec M. Jacques Papeleux¹, j'ai rappelé l'existence, à l'église d'Ougrée, de beaux vêtements liturgiques provenant de l'abbaye cistercienne de Herkenrode : une chasuble, datée 1543, aux armes de l'abbesse Mechtilde de Lexhy, et deux dalmatiques offertes par sa sœur, l'abbesse Aleyde en 155... (?). À cette occasion j'avais signalé que la petite cloche de la croisée du transept de l'église St-Jacques à Liège portait, elle aussi, le blason de Mechtilde de Lexhy.

Lors de la rédaction de cet article, le contrôle de la lecture du blason et de l'inscription de la cloche était dangereux vu le délabrement de la plate-forme. Ce contrôle est actuellement possible à un acrobate très amateur grâce à la réfection intégrale de la tourelle et du soleil doré qui la surmonte, ordonnée par l'administration communale de Liège.

Cette nouvelle lecture m'oblige à corriger ou compléter la première.

La lecture de l'inscription était correcte sauf celle de la date qui doit être lue MCCCCXXVIJ, soit 1527 et non 1538.

Les meubles du blason sont difficiles à discerner car le temps a fait son œuvre.

Au 1, le lion est contourné ; pour une raison qui m'échappe, il occupe donc une position contraire à celle que l'on voit dans les autres blasons de la famille de Lexhy. Au 2, on distingue 10 besants ou tourteaux posés en pal par rangs de quatre : le franc-quartier cachant les 11^e et 12^e. Celui-ci, contrairement à ce que j'avais cru, me semble être échiqueté à 4 ou 5 tires et non pas porteur de besants ou tourteaux. Ce pourrait être une ou deux fasces bretessées et contrebretessées.

Le 3 porte bien les 5 fusées décrites, mais au 4, les trois merlettes surmontant les burelles sont contournées.

Au demeurant, ces corrections ne changent en rien les données essentielles du problème. Comment une cloche de quarante-cinq centimètres de diamètre environ, donnée par Mechtilde de Lexhy à une chapelle ou pour un carillon³, est-elle parvenue à Liège ?

1. *Bull. Soc. royale « Le Vieux-Liège »* n° 160-161 (1968), 283-286.

2. Ainsi que l'indique l'armorial publié par M^{rs} Goole et Potargent cité dans l'article susdit, p. 284, note 100, et le dessin de l'armorial Lefort, 2^e partie, t. 13, f° 83, conservé aux Archives de l'État à Liège. Ces deux sources placent, au 2, un contre-écartelé dont chaque quartier porte un lion de sable sur argent aux 1 et 4, d'or sur sable, aux 2 et 3.

3. La cloche est trop petite pour être la cloche décimale offerte obligatoirement par le décimateur à une église paroissiale.

